UNION DES DÉMOCRATES

pour la JUSTICE SOCIALE, les LIBERTÉS FAMILIALES, la STABILITÉ DE LA RÉPUBLIQUE et la PAIX.



NE NOUS PAYONS PAS DE MOTS !

JUGEONS LES HOMMES SUR LEURS ACTES

ET CHOISISSONS **L'EFFICACITÉ !**



Les belles promesses et les beaux programmes n'intéressent plus personne. Que nous importent les intentions plus ou moins vagues d'une coalition électorale qui disparaitra le lendemain du scrutin et sait fort bien qu'elle n'exercera jamais la réalité du pouvoir ?

Nous avons élu et réélu un représentant. A-t-il PAR SES ACTES, mérité notre confiance? C'est la seule vraie question que nous ayons à trancher.

Les jeunes demandent à leur Député :

qu'avez-vous fait pour apaiser notre inquiétude et préparer notre avenir ?

Nous répondons : après deux ans d'efforts et contre toute attente, Maurice Schumann a obtenu que la vallée de la Lys bénéficie des aides de l'Etat au développement et à l'expansion. Ce classement en zone III signifie que la création d'entreprises nouvelles et l'extension des entreprises existantes seront considérablement facilitées. Le droit au travail, la sécurité de l'emploi, l'augmentation du niveau de vie sont désormais, non plus seulement des revendications justes et nécessaires, mais des objectifs susceptibles d'être atteints.

Les anciens demandent à leur Député :

qu'avez-vous fait pour adoucir nos vieux jours ?

Nous répondons : le 8 décembre 1962, quelques jours après avoir été réélu, Maurice Schumann a déposé la première proposition de loi tendant à abaisser l'âge de la retraite. C'est son texte qui sert de base à la campagne menée dans tout le pays en faveur des ouvriers et des ouvrières astreints jusqu'à 65 ans à des travaux pénibles pour avoir droit au taux plein de leur modeste pension. La prochaine Assemblée discutera de cette réforme dans quelques semaines. Si nous voulons qu'elle aboutisse, nous devons donner notre concours à celui qui s'en est fait le champion.

Les familles demandent à leur Député :

qu'avez-vous fait pour défendre notre pouvoir d'achat ?

Nous répondons : au cours de la discussion budgétaire, un seul député s'est élevé contre la dégradation du quotient familial (séance du 13 octobre 1966). Maurice Schumann n'a pas obtenu gain de cause du premier coup. Mais son intervention a, du moins, contribué à faire augmenter le seuil d'exonération de l'impôt sur le revenu.

Les travailleurs trappés ou menacés par les licenciements demandent à leur Député :

qu'avez-vous fait pour nous aider à défendre notre droit au travail ?

Nous répondons : c'est aux travailleurs eux-mêmes qu'il appartient de désigner leurs vrais défenseurs. Le 18 janvier dernier, la presse régionale a publié le communiqué par lequel une grande organisation syndicale, qui se tient en-dehors et au-dessus des luttes électorales, explique (en le remerciant) comment Maurice Schumann a empêché la fermeture d'une grande usine. A ce témoignage (qui se passe de commentaires) s'ajoutent ceux de nombreux cadres, employés et ouvriers qui savent comment leur député s'est occupé, cas par cas, du reclassement des licenciés.

Les commerçants et les artisans demandent à leur Député : qu'avez-vous fait pour nous défendre contre l'oubli et l'injustice ?

Nous répondons : Maurice Schumann a refusé de voter l'extension de la T.V.A. au commerce de détail après avoir démontré pourquoi cette réforme était une source de dangereuses complications. Il en a été félicité publiquement, le 25 janvier, à Tourcoing, au cours d'une réunion professionnelle. Mais il ne s'est pas contenté de cela : il a demandé le report de la mise en vigueur de cette mesure au-delà du 1er janvier 1968 et jusqu'à ce que les législations fiscales des pays du Marché Commun aient été harmonisées. Notre devoir envers nous-mêmes est de l'aider à se faire entendre.

Les paysans demandent à leur Député :

qu'avez-vous fait pour que l'agriculture ait un avenir ?

Nous répondons : le 17 octobre, à Lille, en présence de M. Pisani, ministre de l'Equipement, et d'un millier de représentants de toutes les activités régionales, Maurice Schumann a demandé que (les zones industrielles une fois délimitées) les agriculteurs bénéficient d'une garantie contre les expropriations. Cette idée (complément nécessaire des lois sociales votées au cours des dernières années) fait son chemin. Elle est soumise, depuis le début de janvier, à l'examen du gouvernement. Pour qu'elle l'emporte, il faut soutenir celui qui l'a lancée.

Tous enfin, demandent à leur Député :
qu'avez-vous fait pour le logement social ?

Nous répondons : Maurice Schumann fut le premier à engager le combat contre les décrets du 10 août, relatifs à l'allocation de logement (Journal Officiel I9 octobre 1966 page 3.597), Ce combat n'est pas terminé. Il sera victorieux dans la mesure où nous l'appuierons par nos suffrages. En tant que conseiller général, notre élu, membre du 1er Bureau de l'Assemblée départementale, fut un des instigateurs des mesures destinées à compenser la hausse des loyers des H.L.M.

Le 19 décembre 1965, 38.000 français et françaises de la X[e] circonscription ont apporté au général de Gaulle près des deux tiers des suffrages exprimés. La plupart de ceux qui avaient voulu en votant au premier tour pour un autre candidat-souligner, par exemple, l'importance qu'ils attachent à la construction d'une Europe unie, ont, au second tour, affirmé leur attachement, d'une part à la politique de détente, de paix et de rapprochement entre les peuples du Président de la République, d'autre part à la stabilité de l'Etat républicain, sans laquelle rien de sérieux ne peut être entrepris. Leur cœur et leur raison ne les ont pas égarés. Car, **sans l'action personnelle du général de Gaulle, dont Maurice Schumann est le compagnon depuis toujours, la vallée de la Lys n'aurait jamais bénéficié du régime d'aides à l'expansion régionale qui lui permet de repartir vers un avenir nouveau. Entre l'efficacité et les bonnes intentions qui ne mènent à rien, entre l'union pour la Nation au service de la paix retrouvée et l'impuissance dans la division, vous confirmerez votre choix en votant**

Pour Maurice SCHUMANN, Compagnon de la Libération, Chevalier de la Légion d'Honneur à titre militaire, croix de guerre (trois citations), ancien ministre, Président de la Commission des Affaires Étrangères de l'Assemblée Nationale, Président du Comité National pour l'Aménagement du Territoire, Conseiller Général du Nord, Grand Officier de l'Ordre de Léopold.

ADRIEN VERKINDERE

le seul ouvrier d'usine qui se présente le 5 mars à vos suffrages s'adresse à ses camarades ouvriers.

Né à Halluin dans une famille ouvrière de neuf enfants, fils et petit-fils de militants syndicalistes, syndiqué à l'âge de 13 ans et militant syndicaliste moi-même, aujourd'hui encore travailleur d'usine, je suis lié à l'histoire ouvrière de la vallée de la Lys depuis le début du siècle et resterai jusqu'à mon dernier souffle, fidèle à la devise de ma jeunesse : "sois fier, ouvrier!"

Membre fondateur des Résistants d'inspiration chrétienne, démocrate chrétien dès mon plus jeune âge, je revendique l'honneur d'appartenir à une famille spirituelle et politique que je crois nécessaire au développement social de la démocratie française.

Premier adjoint au maire d'Halluin, délégué d'entreprise depuis vingt ans, SPECIALISTE DU LOGEMENT SOCIAL, je m'efforce d'être au service du bien commun et au service de tous, à commencer par les plus déshérités, sans distinction d'opinions ou de croyances.

Pourquoi ai-je accepté d'être le suppléant de Maurice Schumann ?

D'abord parce que j'ai constaté, jour après jour, sa qualité majeure : L'EFFICACITE, qu'il s'agisse de défendre la vallée de la Lys (trop longtemps ignorée et délaissée), de prendre en mains la cause des ouvriers frappés ou menacés par le licenciement et les réductions d'horaire, ou d'aider par les moyens en son pouvoir nos concitoyens dans la peine et dans la gêne qui se pressent à ses permanences, quelle que soit leur tendance politique.

Maurice Schumann a voté pour les lois sociales que l'unanimité des parlementaires, y compris les députés communistes, ont approuvées (réforme des comités d'entreprise, amélioration de la protection des libertés syndicales, loi d'équipement sportif, fonds national de l'emploi, etc...). Aucun d'entre nous ne songe à regretter qu'une loi votée le 19 novembre dernier consacre enfin 8 milliards de nouveaux francs par an à la formation professionnelle. Aucun d'entre nous ne songe à critiquer la création d'une assurance-chômage (Assedics) ou d'un régime complémentaire de retraite (8 millions de salariés concernés) parce qu'ils ont été institués sous la Ve République, alors que notre camarade Paul Bacon était ministre du travail.

Maurice Schumann n'a pas hésité, en revanche, à voter contre les dispositions que tous les militants syndicalistes ont condamnées (loi dite anti-grèves, détournement des excédents des caisses d'allocations familiales, etc...).

Maurice Schumann a déposé la première proposition de loi de la législature sur l'abaissement de l'âge de la retraite.

Certes il est vrai que Maurice Schumann est gaulliste, parce qu'il approuve la politique de détente et de rapprochement entre les peuples, parce qu'il croit que la stabilité des institutions est la condition du progrès social, enfin parce qu'il est, depuis vingt-sept ans, l'ami du général de Gaulle et qu'il ne veut pas renier le grand aîné auquel il doit tant. Je pose la question aux travailleurs du Nord, qui ont la loyauté dans le sang : **quel est celui d'entre nous qui même en ayant des opinions contraires, pourrait, au fond de lui-même, estimer Maurice Schumann s'il agissait autrement ?**

Nous avons eu trop longtemps des élus que nous voyions une fois tous les quatre ans. **Nous avons maintenant un vrai défenseur. Il serait absurde de nous en priver.**

Parce que nous serons ensemble, au-delà des majorités possibles, au service de nos objectifs fondamentaux : la paix, le plein emploi, la stabilité, la démocratie, oui, j'accepte avec fierté d'être le suppléant de Maurice Schumann.

ADRIEN VERKINDERE

Imp. Cort. DEBREZ Frères, COMINES - Nord